

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Environ vingt (20) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**1. Ouverture de la séance**

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2020-01-020**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Projet Écocentre : Résolution pour mandater le Comité des infrastructures à élaborer un plan pour l'Écocentre.

**3. RAPPORT DES COMITÉS**

**M. Nicholas Tremblay, conseiller**

J'ai assisté au comité des finances ce matin avec collègues et dans la liste des comptes il y a le paiement de 3 gros projets qui sont remboursés par la TECQ :

- Sintra Inc.  
Pavage rue des Bâtisseurs : 103 395.73 \$

- Entreprise B. Champagne :  
Réhabilitation des Puits P.1 et P.4 21 596.10 \$
- Adrien Desbiens & fils :  
Installation des surpresseurs 73 172.39 \$

**Mme Nathalie Perron, conseillère**

J'ai assisté à une réunion des Loisirs et le 15 février ce sera la Fête de l'hiver.

Vous aurez par la poste toute la programmation et cela sera inscrit sur le site de la Municipalité également. Durant la semaine de relâche, il y aura beaucoup d'activités... donc à suivre.

**M. Jérôme Lavoie, conseiller**

Faire une vérification à l'annexe « A » concernant la fréquence des comités, l'heure, etc.

**4. LISTE DES COMPTES**

**Adoption de la liste des comptes déjà payés au montant de 186 386.68\$ et des comptes à payer au montant de 309 500.20 \$ totalisant la somme de 495 886.88 \$**

**Résolution 2019-01-021**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 186 386.68 \$ et les comptes à payer au montant 309 500.20 \$ pour un grand total de 495 886.88 \$.

Que la liste des comptes 2020-01 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #51	18 526.27 \$ régulière
➤ Paie #51	9 824.79 \$ pompiers (novembre. 2019)
➤ Paie #51	4 989.76 \$ 4 semaines banque vac. 2019 (Harold Lévesque)
➤ Paie #51	540.96 \$ banque t.acc/50% vac. acc. (Émilie Bouchard)
➤ Paie #52	30 611.63 \$ régulière
➤ Paie #52	475.79 \$ 50% vac. acc. (Émilie Bouchard)
➤ Paie #01	21 709.59 \$ régulière
➤ Paie #01	105 000.00 \$
➤ Paie #02	23 227.75 \$ régulière
➤ Paie #02	5 922.26 \$ maladie syndiqués 2019
➤ Paie #03	20 013.40 \$
➤ Remises provinciales	63 884.91 \$ (paies #50 à #03)
➤ Remises fédérales	9 212.31 \$ (paies #50 à #52)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale soit et est autorisée à en faire le paiement.

## 5. CORRESPONDANCE

- 5.1 Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Lettre informant que Ville de Saguenay a reçu une subvention au montant de 1 545 758.44 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019 ;
- 5.2 MRC du Fjord-du-Saguenay : Approbation du règlement 2019-11 modifiant le règlement de zonage 2015-14 afin d'autoriser les usages résidentiels de villégiature saisonniers dans les zones forestières 2F, 24F, 28F, 32F, 44F et 55F ;
- 5.3 Mutuelle MMQ : Information concernant la ristourne.

## 6. RÉSOLUTIONS

### 6.1 Commission des Loisirs, de la Culture et des Sports : 1<sup>er</sup> versement de la subvention 2020 (20 000\$ taxes en sus)

#### Résolution 2020-01-022

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Appuyée par M. Jérôme Lavoie, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement d'une 1<sup>ère</sup> tranche de subvention à la Commission des Loisirs, de la Culture et des Sports de Saint-Ambroise, afin de subvenir aux coûts reliés à la gestion de main-d'œuvre et d'activités.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement au montant de 20 000 \$ taxes en sus à titre de première contribution pour l'année 2020.

### 6.2 Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux

#### Résolution 2020-01-023

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

**CONSIDÉRANT** que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT** que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère**

**APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux.

**6.3 Transports adaptés : 1<sup>er</sup> versement 2020 (8 016.68 \$)**

**Résolution 2020-01-024**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au premier versement de janvier 2020 auprès de Transports adaptés Saguenay-Nord, le tout selon la demande datée du 15 janvier 2020.

Que la Municipalité autorise le premier versement au montant de 8 016.68 \$ auprès de l'organisme dont le montant était prévu à l'intérieur du budget 2020.

**6.4 Association des chefs en sécurité incendie du Québec : Cotisation membre actif 2020 (310.43 \$ taxes incluses)**

**Résolution 2020-01-025**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède au renouvellement de l'adhésion de M. Julien Rivard auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les coûts de l'abonnement pour l'année 2020 au montant de 310.43 \$ taxes incluses.

**6.5 Association des Directeurs Municipaux : renouvellement cotisation annuelle (477 \$ taxes en sus)**

**Résolution 2020-01-026**

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux est dû;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller**

**APPUYÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

D'autoriser le paiement du renouvellement de l'adhésion pour 2020 auprès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec de la Directrice générale, au montant de 477\$ taxes en sus.

**6.6 Mission communications, LLC : Renouvellement de frais annuels pour la vérification automatique des débordements d'eau dans les secteurs des rues des Cerisiers et Brassard (1 648.71 \$ taxes incluses)**

## **Résolution 2020-01-027**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 2000312 datée du 18 décembre 2019 pour l'année 2020, soit au montant 1 648.71 \$ taxes incluses pour la vérification automatique des débordements d'eau dans les secteurs des Rues Cerisiers et Brassard.

### **6.7 Fête du 150<sup>e</sup> : Proposition de trois (3) conseillers**

#### **Résolution 2020-01-028**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère  
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal nomme trois (3) conseillères et/ou conseillers sur le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> de la Municipalité de Saint-Ambroise :

- Mme Nathalie Girard
- Mme Nathalie Perron
- M. Gabriel Brassard

## **7. URBANISME**

### **7.1 Autorisation à la directrice générale d'aller en appel de candidature pour le poste d'inspecteur en bâtiments**

#### **Résolution 2020-01-029**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale d'aller en appel de candidature pour le poste d'Inspecteur en Bâtiments.

### **7.2 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2019 (demande de permis, date d'émission, etc.)**

L'inspecteur en bâtiments dépose le rapport mensuel du mois de décembre 2019.

## **8. DONS ET SUBVENTIONS**

### **8.1 Récif 02 : Demande d'appui financier pour l'organisation régionale de la Marche mondiale des femmes 2020, le 17 octobre 2020.**

La demande de récif 02 concernant une demande d'appui financier pour l'organisation régionale de la Marche mondiale des femmes 2020 est refusée étant donné les nombreuses demandes locales.

## 9. INVITATION

### 9.1 Fondation Polyvalente de Jonquière : Souper le vendredi 7 février 2020 70\$/le billet afin de soutenir financièrement les familles dans le besoin pour que les enfants poursuivent leurs études

#### Résolution 2020-01-030

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère  
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'invitation de la Fondation Polyvalente de Jonquière pour le Souper qui aura lieu le 7 février prochain à la cafétéria de l'École polyvalente de Jonquière afin de soutenir financièrement les familles dans le besoin et pour que les enfants poursuivent leurs études et procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 70 \$ l'unité pour un montant total de 140 \$.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 Projet Écocentre : Résolution pour mandater le Comité des infrastructures afin d'élaborer un plan pour l'Écocentre

#### Résolution 2020-01-031

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal mandate le Comité des infrastructures pour travailler sur un plan d'action pour l'ouverture d'un Écocentre à Saint-Ambroise pour l'année 2020.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens présents de 19h40 à 19h45.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose la levée de l'assemblée à 19h46, secondée par Mme Nicole Dufour.

Carolle Perron  
Directrice générale

La séance est levée.

Deny Tremblay  
Maire

Carolle Perron  
Directrice générale

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron  
Directrice générale